



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du jeudi 14 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 28/11/2024
Reçu en préfecture le 28/11/2024
Publié le 28 novembre 2024
ID : 031-213100662-20241114-DLEM2024_31-DE



Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 14 novembre 2024, au sein de l'EHPAD Cécile Bousquet (129 avenue Aimé Césaire, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le mercredi 06 novembre 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Madame Marie-Hélène PEREZ, membres élus.

Monsieur Adam BEN BRAHIM – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ – Monsieur Eddy QUÉMET, membres nommés.

Absents excusés :

Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO – Madame Martine JARLAN – Madame Émilie PEZET.

Ont également assisté à la séance Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et Le Pastourel et Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 6
- Nombre d'administrateurs représentés : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Eddy QUÉMET.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 10 heures 17.

2024-31 EHPAD CÉCILE BOUSQUET : Décision modificative n° 2024-01

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE

Votants : 6	Abstention : 0	Exprimés : 6	Pour : 6	Contre : 0
-------------	----------------	--------------	----------	------------

Vu le décret n° 99-317 du 26 avril 1999 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable des Établissements Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes ;
Vu le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 budgétaire et tarifaire relatif aux Établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
Vu les délibérations portant vote de l'état prévisionnel des dépenses et des recettes 2024 ;
Vu l'activité de l'établissement, les opérations engagées au cours de l'exercice 2024 ;

Le Conseil d'Administration est amené à procéder au vote d'une décision modificative n° 2024-01 ci-dessous présentée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-8282 : Prestations d'alimentation à l'extérieur	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-84111 : Rémunération principale	0,00 €	86 466,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8417 : Apprentis	26 226,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	26 226,00 €	86 466,00 €	0,00 €	0,00 €
D-814 : Charges locatives et de copropriété	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8541 : Créances admises en non valeur	0,00 €	2 725,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8542 : Créances éteintes	0,00 €	2 250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	35 000,00 €	4 975,00 €	0,00 €	0,00 €
R-773 : Mandats annulés (sur exercice antérieur) ou atteints de échéance quadri	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 300,00 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 300,00 €
Total EXPLOITATION	61 226,00 €	111 441,00 €	0,00 €	43 300,00 €
Total Général		50 215,00 €		43 300,00 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION,**

- **ARRÊTE** la décision modificative n° 2024-01 de l'exercice 2024 de l'EHPAD Cécile Bousquet comme présentée ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenant s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le :

28 novembre 2024

et la délibération ayant été reçue en
Préfecture le :

28 novembre 2024